

AUTRICHE

Le PIB par habitant est élevé, mais le retard se creuse par rapport aux pays les plus performants, à cause d'une dégradation relative de la productivité. Les résultats sur le marché du travail sont médiocres pour les catégories autres que le noyau principal.

Priorités

Réduire les obstacles à l'entrée dans les industries de réseau

Enjeu et recommandations : pour promouvoir la concurrence dans les industries de réseau et faire baisser les tarifs d'accès aux réseaux, il avait été recommandé d'assouplir les restrictions aux prises de participation dans la production et la distribution d'électricité, et aussi, en procédant progressivement, de privatiser les secteurs des télécommunications et de l'électricité.

Mesures prises : aucune.

Alléger l'impôt implicite sur la poursuite de l'activité à un âge avancé

Enjeu et recommandations : pour que les travailleurs âgés soient moins contre-incités financièrement à poursuivre leur activité, il avait été recommandé : i) de faire en sorte que la pension de vieillesse soit davantage actuariellement neutre autour de l'âge légal de la retraite (65 ans); ii) de revoir les règles de retraite anticipée concernant les travailleurs ayant exercé un emploi pénible; iii) d'harmoniser les régimes de retraite du secteur public avec le régime du secteur privé; iv) de mettre fin aux allocations chômage plus élevées pour les travailleurs âgés; v) d'éliminer les aides pour l'emploi de travailleurs âgés à temps partiel.

Mesures prises : des négociations doivent être engagées avec les Länder et les communes pour harmoniser les régimes de retraite du secteur public avec celui du secteur privé; l'option de retraite anticipée en cas d'emploi pénible doit être réévaluée; enfin, un groupe d'étude doit formuler et soumettre des propositions de réforme du régime d'invalidité au premier semestre 2008. En revanche, le gouvernement est revenu sur certaines mesures de la réforme des retraites de 2003-04, la retraite anticipée étant ainsi plus avantageuse. Les autorités évaluent actuellement les aides pour l'emploi de travailleurs âgés à temps partiel.

Améliorer les taux d'obtention d'un diplôme dans l'enseignement supérieur

Enjeu et recommandations : la proportion de la population active titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur est faible et certains programmes d'enseignement professionnel et d'enseignement supérieur restent d'une qualité inférieure à la normale. Pour y remédier, il avait été recommandé d'étendre et de renforcer dans l'enseignement supérieur le système de financement fondé sur les résultats et de relever les frais de scolarité universitaire, cette dernière mesure se doublant d'un dispositif de prêts remboursables en fonction du revenu.

Mesures prises : aucune; de fait, le gouvernement a l'intention d'exonérer des frais de scolarité actuels les étudiants accomplissant volontairement certaines tâches sociales, notamment le tutorat de jeunes étudiants.

Réduire les taux marginaux d'imposition et élargir encore l'assiette de l'impôt

Enjeu et recommandations : pour améliorer l'incitation au travail et l'esprit d'entreprise, il avait été recommandé de réduire les taux marginaux de l'impôt sur le revenu et de diminuer le nombre des abattements et déductions de manière à élargir l'assiette de cet impôt.

Mesures prises : le gouvernement a l'intention d'entreprendre une profonde réforme fiscale en 2010, sous réserve que l'assainissement budgétaire ait été mené à bien à cette date.

Assouplir les restrictions réglementaires à la concurrence dans les services

Enjeu et recommandations : pour intensifier la concurrence et favoriser la croissance de la productivité, il avait été recommandé d'alléger la réglementation dans les professions commerciales, artisanales et libérales, de mettre fin pour les professions libérales à l'obligation d'adhérer à une chambre professionnelle et de libéraliser davantage les heures d'ouverture des magasins.

Mesures prises : le programme du nouveau gouvernement prévoit l'élimination des obstacles à la concurrence dans les professions libérales et un réexamen du cadre réglementaire correspondant. À partir de janvier 2008, l'horaire légal d'ouverture des magasins a été modifié, l'horaire hebdomadaire maximal d'ouverture augmentant pour passer à 72 heures.